

---

**Christian Saint-Etienne - Antoine Boulay**

**2008 – 2022**

**la fabuleuse histoire  
des ETI... et après ?**

**Neuf propositions pour créer  
les nouveaux champions  
de taille intermédiaire et  
réindustrialiser la France**

---

## REMERCIEMENTS

L'Institut Bien Commun remercie tout particulièrement les personnes suivantes pour leurs témoignages ayant nourri le contenu de ce rapport :

**Yvon Gattaz**, fondateur de l'Association des moyennes entreprises patrimoniales (ASMEP), devenue le METI ;

**Hervé Novelli**, secrétaire d'Etat en charge notamment des Petites et Moyennes entreprises de juin 2007 à novembre 2010 ;

**Arnaud Montebourg**, ministre du Redressement productif, puis ministre de l'Economie, du Redressement productif et du Numérique de mai 2012 à août 2014 ;

**Thomas Courbe**, directeur général de la Direction générale des entreprises (DGE) ;

**Philippe Mutricy**, directeur de l'Evaluation, des Etudes et de la Prospective - Fondateur et président de Bpifrance Le Lab ;

**Serge Babary**, sénateur d'Indre-et-Loire, président de la Délégation sénatoriale aux entreprises ;

**Elizabeth Ducottet**, présidente-directrice générale de l'ETI Thuasne ;

**Daniel Karyotis**, directeur général de la Banque Populaire Auvergne Rhône et Alpes ;

**Sébastien Ricard**, directeur du développement durable et des affaires publiques du Groupe Paprec ;

**Bruno Grandjean**, président-directeur général de l'ETI Groupe Redex ;

**Jeanne Lemoine**, présidente-directrice générale de l'ETI Groupe Lemoine ;

**Fanny Letier**, co-fondatrice de GENEEO Capital entrepreneur et ancienne directrice exécutive en charge de la direction fonds propres PME de Bpifrance

**Les équipes du METI**, en particulier son délégué général Alexandre Montay.

## 2008 – 2022 et après ? Pourquoi et comment créer de nouveaux champions de taille intermédiaire en France

La situation économique que nous connaissons est sans précédent. Guerre en Europe et dans le monde développé, inflation, suites de la pandémie, menaces sur le leadership américain... Dans ce contexte, que doit faire la France ? Quelle est la politique économique que nous devons mener ?

Bien sûr, le changement climatique et l'adaptation de notre économie et de notre société sont eux aussi au cœur des choix annoncés par le nouveau gouvernement au lendemain de la séquence électorale. S'y ajoute un double enjeu plus circonstanciel, quoique très structurant : celui de réparer les deux grands services collectifs que sont la santé et l'éducation et qui connaissent tous deux des crises profondes.

Les deux auteurs de cette étude ont une conviction profonde : ces enjeux considérables, qu'ils soient géopolitiques, macroéconomiques, environnementaux ou sociaux ne pourront être traités au niveau national que si notre capacité productive est préservée et, plus encore, améliorée. Pour atteindre cet objectif vital, renforcer nos Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) et augmenter leur nombre est indispensable. Tout part de là.

Nous avons donc d'abord interrogé ceux qui ont fait les politiques publiques en faveur des ETI depuis près de quinze ans : la première partie de ce document rappelle l'origine et l'histoire des ETI et des mesures visant à les soutenir et à les faire se multiplier. Mesures qui ont eu un succès mitigé : le nombre global d'ETI a crû de 15%, ce qui est tout de même notable, mais insuffisant.. Dans le même temps, la désindustrialisation de la France s'est accélérée. Corrélation et, sans doute, causalité.

La deuxième partie de notre étude explique le rôle essentiel que les ETI doivent jouer dans le développement de notre économie et sa nécessaire réindustrialisation. Ce sont des faits connus mais il est salutaire de les rappeler et de les présenter de manière renouvelée à l'aube d'un nouveau quinquennat.

Dans la troisième partie, nous formulons des propositions pour accélérer le développement des ETI, propositions dont nous avons la prétention de penser que certaines sont révolutionnaires et auraient un impact majeur sur le tissu productif constitué par les ETI, et, par là-même, sur le pays tout entier.

Le développement de nos entreprises est la seule façon de créer du pouvoir d'achat pérenne, au contraire de la distribution d'argent public financée par l'endettement. La réindustrialisation de la France doit être la priorité absolue de la politique économique si notre pays veut rester une puissance autonome en mesure de prendre des décisions stratégiques indépendantes. Les ETI sont une des clés de la réussite de cette politique.

## Nos neuf recommandations pour favoriser le renforcement des ETI existantes et l'émergence de nouveaux champions de taille intermédiaire

**1**

Créer le « **Pacte Dutreil Fusion PM** » et améliorer le Dutreil simple

**2**

Créer des fondations de production au statut garanti par le Constitution

**3**

Faciliter l'attrait et la rétention des talents avec un « Crédit d'impôt emploi et territoire »

**4**

Donner aux ETI les moyens financiers de leurs ambitions : Fonds de dette ETI et Initiative Tibi ETI

**5**

Faire reconnaître les ETI à l'échelle européenne

**6**

Poursuivre la baisse des impôts de production : après le passage de 70 à 60 milliards en 2021 et 2022, viser 45 milliards en 2024.

**7**

Améliorer le dispositif institutionnel : créer un ministère incluant l'industrie, l'énergie, l'innovation et la formation professionnelle – créer DARPA et BARDA françaises et européennes

**8**

Politique énergétique : porter la puissance électrique française de 480 à 600 puis 1.000 TWh

**9**

Transformer le PGE en PGE Export en en prolongeant la durée pour les entreprises qui commencent à l'export ou augmentent la part de leur chiffre d'affaires à l'export

# Première partie

## La fabuleuse histoire des Entreprises de taille intermédiaire

### Les ETI en quelques chiffres

- **4 700** entreprises en 2010, **5 400** en 2021
- **1 100** milliards d'euros de chiffre d'affaires cumulé, soit 30 % du CA agrégé des entreprises françaises, toutes tailles confondues
  - **73,5 %** de présence à l'international, pour un CA à l'export de 250 milliards d'euros
- **Plus de 3 millions** de salariés, dont près de 40 % dans l'industrie
- **Un quart** de la valeur ajoutée et des dépenses de R&D au global
  - Près de **30 %** du total des investissements réalisés

Le 21 janvier 2020, le chef de l'Etat annoncé la « stratégie Nation ETI » à laquelle Bruno Le Maire, Ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance, et Agnès Pannier-Runacher, Ministre déléguée chargée de l'Industrie, ont donné un coup d'accélérateur le 5 janvier 2022 en présentant une série de mesures destinées à soutenir le développement de cette typologie d'entreprises...

Qui aurait pu imaginer en 2008, au moment de la création des Entreprises de taille intermédiaire (ETI) qu'elles se retrouveraient ainsi placées sous les feux de la rampe quelques années plus tard. « Que de chemin parcouru ! », se réjouit Alexandre Montay, délégué général du Mouvement pour les entreprises de taille intermédiaire (METI), dont l'enthousiasme est largement partagé par Yvon Gattaz, le « père » des ETI. Partie de 4700 entreprises en 2010, la France compte 5400 ETI en 2021, une croissance annuelle moyenne sur la période timide mais notable de 1,5% an. De prime abord, cette trajectoire a, il est vrai, de quoi surprendre. Regroupant les entités qui emploient entre 250 et 4 999 salariés et qui affichent soit un chiffre d'affaires maximum de 1,5 milliard d'euros, soit un total de bilan inférieur ou égal à 2 milliards d'euros, ce sigle rassemble une population restreinte de 5 400 entreprises en 2016. Soit 0,2 %, seulement, du nombre total de sociétés recensées en France d'après l'Insee. Ce pourcentage microscopique masque toutefois une réalité économique bien différente. En effet, les ETI, ce sont avant tout : 25 % de l'emploi en France, 23 % des dépenses globales de R&D, 75 % des sites de production situés dans les villes moyennes ou en zone rurale, 34 % des exportations nationales...

Non exhaustive, cette série d'agrégats permet de comprendre le volontarisme manifesté par les pouvoirs exécutifs qui se sont succédé, de Nicolas Sarkozy à Emmanuel Macron, en passant par François Hollande, pour favoriser l'éclosion de cet écosystème. Dispositifs offrant un accès préférentiel aux financements de haut et de bas de bilan, aides à l'investissement, assouplissements fiscaux, réorganisation des services départementaux de l'Etat pour offrir un accompagnement individualisé... Autant de mesures à la hauteur des enjeux.

## I - Des années 1930 à 2008 : la lente maturation d'une nouvelle catégorie statistique

Pour comprendre les raisons entourant la création statistique des « ETI », un retour aux années 1930 s'impose. Conformément aux engagements de campagne du Front Populaire, le gouvernement de Léon Blum instaure en 1936, dans le cadre des Accords de Matignon, une série de mesures sociales, parmi lesquelles l'octroi aux salariés de quinze jours de congés payés. Si cette disposition recueille l'adhésion des dirigeants des grands groupes, elle déclenche en revanche la colère de nombreux patrons de petites entreprises industrielles, préoccupés par son impact sur la santé financière de leur groupe.

**« Les ETI créent plus d'emplois que l'ensemble des autres catégories d'entreprises réunies. »**

*Yvon Gattaz, fondateur de l'Asmep-ETI, devenue le METI*

### **PME, une notion ambiguë**

En représailles, une dizaine d'entre eux décident de quitter l'organisation patronale de référence, la Confédération générale de la production française (devenue en 1936 la Confédération générale du patronat français), et de se rassembler dans une nouvelle instance. Restait à lui trouver un nom. « A l'époque, il était courant de parler de « petites industries », ou « PI », rappelle Yvon Gattaz, fondateur de l'ETI Radiall et président d'honneur du METI. Souhaitant adopter un sigle plus long, certains membres suggèrent – pour une raison inconnue – d'ajouter un « M » entre ces deux lettres, donnant ainsi naissance aux « Petites et moyennes industries ». » Même si les PMI existent toujours, la notion de Petites et moyennes entreprises s'imposera juste après la Seconde guerre mondiale.

Or celle-ci n'a jamais fait l'unanimité. « Une personne que l'on croise peut être soit de petite taille, soit de taille moyenne, mais en aucun cas de taille « petite et moyenne » !, s'insurge Yvon Gattaz. Pour une entreprise, il en va forcément de même. Ce constat explique d'ailleurs pourquoi l'essentiel des pays ont opté pour un système de classification distinguant les petites entreprises, les moyennes entreprises et les grandes entreprises. » Animé par la volonté de mettre fin à cette ambiguïté française, Yvon Gattaz multiplie dès lors les initiatives : publication de livres, échanges avec le monde politique, création de l'Association des moyennes entreprises patrimoniales (Asmep) en 1995 – qui deviendra ensuite l'Asmep-ETI, puis le Mouvement des entreprises de taille intermédiaire – dans le but notamment de sensibiliser les pouvoirs publics et les élus sur la problématique de la transmission, etc.

### **Le tournant du 5 mars 2008**

Le début des années 2000 marque ensuite un tournant. En août 2003, le Parlement français entérine d'abord la création du « Pacte Dutreil », qui améliore sensiblement la transmission d'entreprise en mettant fin à l'impossibilité fiscale de transmission qui a marqué les années 1980 et 1990. Ce pacte permet, sous certaines conditions, d'assortir la transmission d'une entreprise familiale d'une exonération de droits de mutation à titre gratuit, un dispositif qui se révélera tout particulièrement utile aux entreprises qui rejoindront peu de temps après la catégorie des ETI. Et pour cause : alors que les deux tiers d'entre elles sont contrôlées majoritairement par des capitaux français, elles sont 70 % à disposer d'un actionariat familial. En marge de cette avancée majeure, le gouvernement de Jean-Pierre Raffarin engage une réflexion sur le devenir des PME en forte croissance.

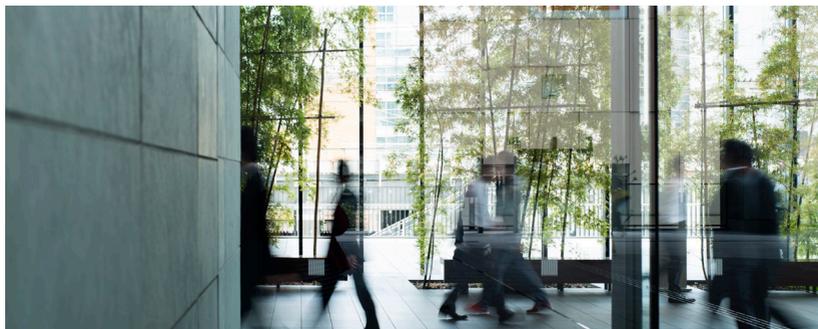
« A l'époque, nous parlions de « gazelles », et nous cherchions à en accroître le nombre de manière à faire émerger de grosses PME, rappelle Philippe Mutricy, à l'époque conseiller technique en charge des PME du commerce et de l'artisanat au sein du cabinet du Premier ministre, et actuel directeur de l'évaluation, des études et de la prospective chez Bpifrance. Nous avons alors réalisé à quel point il était difficile de casser l'idée, dans l'esprit de beaucoup de personnes, selon laquelle une entreprise qui croissait fortement n'avait forcément besoin d'aucune aide. » C'est dans ce cadre que le gouvernement de Dominique de Villepin déploiera en mai 2006 son programme « Gazelle », visant à apporter aux 2 000 entreprises les plus dynamiques un accès simplifié à des financements ainsi qu'aux conseils de spécialistes.

Mais pour Yvon Gattaz, la consécration ultime interviendra deux ans plus tard. Tandis que le gouvernement planche sur une Loi de Modernisation de l'Economie (LME), le chef d'entreprise se rapproche d'Hervé Novelli, alors Secrétaire d'Etat chargé des entreprises et du commerce extérieur, avec lequel il avait étroitement collaboré au moment de l'élaboration du Pacte Dutreil. « Après m'être focalisé sur le sujet de la création d'entreprise, puis sur celui de leur disparition, j'aspirais à travailler, dans le cadre de la LME, sur des mesures appelées à favoriser leur développement, se remémore l'ancien ministre. C'est dans ce contexte que j'avais reçu à Bercy Yvon Gattaz, qui m'avait formulé la proposition suivante : définir statistiquement l'entreprise moyenne en France. » Pour les partisans d'une telle définition, l'enjeu est plus décisif qu'il n'y paraît de prime abord : sans cette reconnaissance légale des entreprises de taille moyenne, difficile d'envisager l'adoption de politiques dédiées.

Présent pour prononcer un discours<sup>3</sup> lors de la VII<sup>e</sup> Edition des Entretiens annuels de l'Asmep, le 5 mars 2008, le président de la République en exercice, Nicolas Sarkozy, déclare à la surprise générale des membres de l'organisation patronale : « Il y avait soit une politique pour les TPE, soit une politique pour les grands groupes et au milieu, les entreprises de taille intermédiaire étaient toujours les oubliées. J'ai demandé à la Commission européenne que soit reconnue une catégorie d'entreprises intermédiaire entre les groupes et les PME. » Sous la pression de la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME, devenue CPME), le sigle PME sera, certes, sanctuarisé. Mais les efforts acharnés d'Yvon Gattaz seront néanmoins couronnés de succès le 4 août 2008, lors de l'adoption par l'Assemblée nationale en dernière lecture de la LME. Ce jour-là, l'« entreprise de taille intermédiaire » voit le jour.

**« À l'international, le fait d'être assimilé à une PME pouvait, pour un partenaire commercial potentiel, renvoyer l'image d'une entreprise à l'envergure restreinte. La création de la catégorie ETI a grandement corrigé cet écueil. »**

*Jeanne Lemoine, directrice générale du Groupe Lemoine*





## II - De 2008 à 2012 : l'heure du recensement

Nicolas Sarkozy, en novembre 2008, décide de faire de l'ETI familiale Daher la première bénéficiaire du Fonds stratégique d'investissement (FSI). Ce nouveau dispositif souverain a été créé en vue de renforcer les fonds propres « d'entreprises porteuses de croissance et de compétitivité pour l'économie française ». Pour autant, tout, autour des ETI, reste à construire. D'abord, sur un plan statistique. Désormais amené à suivre cette typologie d'entreprises, l'Insee doit en effet concevoir de nouveaux tableaux de bord et entamer un premier recensement de cette population. Dans le même temps, la Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (DGCIS) s'attelle à un vaste travail de cartographie. Car, de l'aveu général, personne n'a alors d'idée précise de ce que pèsent les ETI dans l'économie française !

### Un rapport qui fait date

Cet état des lieux inaugural sera retranscrit dans un rapport<sup>4</sup> publié en mai 2010. De ce document ressortent des enseignements majeurs. Sur les 4 576 ETI que compte à l'époque la France, près d'un tiers évoluent dans l'industrie manufacturière, un secteur qui emploie une part importante de la population active. En outre, près de la moitié des ETI sont tournées vers l'export, qui représente en moyenne 20 % de leur chiffre d'affaires. Soit presque autant que pour les grandes entreprises (24 %). Ces éléments ne passent pas inaperçus. Percevant un réel potentiel commercial, les banques commencent à s'intéresser de plus en plus à ce profil de sociétés.

« Après avoir pris la présidence de la Banque Palatine en 2007, j'avais décidé de recentrer le positionnement de l'établissement sur la clientèle d'ETI, rappelle Daniel Karyotis, aujourd'hui directeur général de Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes. En effet, j'avais la conviction que les besoins des TPE-PME d'une part, et ceux des grands groupes d'autre part, étaient déjà très largement satisfaits, à la différence de ceux des ETI qui pâtissaient de leur taille : parfois trop grande pour intéresser des banques régionales, souvent trop petite pour séduire les banques de financement et d'investissement des grands réseaux. »

Pionnière dans ce domaine, la Banque Palatine ne tarde à faire des émules, comme l'illustre l'apparition progressive de chargés de clientèle ETI dans la plupart des banques. Les cabinets d'audit et de conseil, en particulier les Big Four, se doteront également de compétences pour capter cette cible, plus rentable que les TPE-PME du fait de leur taille et de la plus grande internationalisation de leurs activités.

## Une politique ciblée difficile à mettre en œuvre

Sur le front politique, les lignes se mettent aussi à bouger. Outre la note de la DGCCIS (Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services), un rapport rédigé par Bruno Retailleau, alors sénateur de Vendée, est remis au Premier ministre François Fillon début 2010. Intitulé *Les entreprises de taille intermédiaire au cœur d'une nouvelle dynamique de croissance*<sup>5</sup>, ce document insiste sur la nécessité de mettre en place « une politique publique d'appui aux ETI ». Et l'auteur de justifier le bien-fondé de cet appel par le triple fait que, « malgré leur nombre réduit, les ETI ont un poids économique non négligeable, entre 20 et 30 % de tous les grands indicateurs ; qu'elles incarnent un capitalisme vertueux ; et qu'elles sont capables d'articuler harmonieusement le local et le global ». Cette proposition convainc les deux têtes de l'exécutif, conduisant les équipes de Bercy à initier des réflexions sur le sujet. « Etant moi-même persuadé que la création de la définition de l'ETI n'aurait d'utilité que si elle était accompagnée d'une politique dédiée, j'avais institué au ministère un groupe de travail chargé d'y travailler », signale Hervé Novelli.

Toutefois, rien de probant n'en ressortira compte tenu, notamment, des règles communautaires afférentes aux aides d'Etat, qui réduisaient drastiquement les marges de manœuvre du gouvernement dans ce domaine. Pour ne rien arranger, le contexte économique et financier d'une part, dominé par la crise des subprimes puis celle des dettes souveraines dans la zone euro, et l'échéance de l'élection présidentielle d'autre part, ont fini par reléguer la problématique des ETI au second plan de l'agenda politique. Mais pour Hervé Novelli, une étape essentielle avait néanmoins été franchie : « Le fait de définir les ETI a permis de faire sortir de l'anonymat ces entreprises vitales pour l'économie française. »

**« Le combat politique en faveur des ETI sera gagné lorsque cette catégorie figurera dans l'intitulé d'un ministère. »**

*Hervé Novelli, ancien secrétaire d'Etat en charge notamment des Petites et Moyennes entreprises*

## III - De 2012 à 2017 : la prise de conscience

L'arrivée de François Hollande à l'Elysée en mai 2012 marque un changement d'approche du pouvoir politique vis-à-vis des entreprises, dont les ETI. Soucieuse de redonner du pouvoir d'achat aux classes populaires, tout en évitant une envolée du déficit public, la nouvelle majorité entame en effet le quinquennat par un alourdissement sans précédent de la fiscalité, tant des ménages les plus fortunés que des personnes morales. Entre 2012 et 2013, ces dernières, toutes tailles confondues, voient ainsi leurs prélèvements obligatoires augmenter d'environ 23 milliards d'euros.

### L'électrochoc du rapport Gallois

Cependant, plusieurs facteurs vont rapidement contraindre l'exécutif à opérer un revirement radical de stratégie. Dénonçant le matraquage fiscal, des milliers d'entrepreneurs se fédèrent et lancent en septembre 2012 le « Mouvement des Pigeons ». Cette vague de contestation prend une résonance d'autant plus forte qu'elle intervient dans un contexte de dégradation ininterrompue de la compétitivité française à l'international. Comme le pointait par exemple l'institut Rexecode en 2013<sup>6</sup>, la part des exportations françaises de biens et de services dans celles de la zone euro venait de passer de 16,5% en 2000 à... 12,8 % treize ans plus tard. Principale cause, selon les experts du Centre de Recherche pour l'Expansion de l'Economie et le Développement des Entreprises : la baisse de la durée du travail au début du millénaire, qui a notamment contribué à accentuer l'écart de coût de l'heure de travail entre l'Hexagone et l'Allemagne. A cela s'ajoute, enfin, la montée continue du taux de chômage. Après avoir touché un point bas début 2008, à 6,9 % d'après l'Insee, il franchit début 2013 le seuil de 10 %.

« **Ce qu'il manque aujourd'hui à l'écosystème d'ETI pour se développer, c'est plus l'accès aux compétences qu'aux financements.** »

*Philippe Mutricy, président de Bpifrance Le Lab*

Cette combinaison d'écueils aboutit, chez les pouvoirs publics en place, à la prise de conscience que la restauration de la compétitivité du pays ne peut passer que par une politique plus favorable aux entreprises. « Il ne faisait aucun doute que l'austérité du début du quinquennat Hollande, imposée par les contraintes budgétaires européennes, avait contribué à faire chuter l'activité économique en France », selon Arnaud Montebourg, ministre du Redressement productif, puis ministre de l'Economie, du Redressement productif et du Numérique de mai 2012 à août 2014.

Dans ce contexte, la publication en novembre 2012 du « rapport Gallois » précipitera le virage social-libéral du gouvernement Ayrault. Dans ce texte<sup>7</sup> qui sera considéré comme un tournant du quinquennat Hollande, le Commissaire Général à l'Investissement Louis Gallois milite pour « un choc de compétitivité de l'industrie française ».

L'ex-dirigeant d'EADS braque à cette occasion les projecteurs sur les ETI, à qui il consacre un chapitre et dont il appelle à faire croître le nombre. L'enjeu est, il faut dire, de taille, et il n'échappe pas aux équipes de Bercy. « Souvent issues du capitalisme familial, les ETI représentent des entreprises pérennes et ancrées dans les territoires, où elles créent de l'emploi, insiste Arnaud Montebourg. Ce n'est pas le cas de la « start-up Nation » par exemple, qui reste très parisienne, ni des grands groupes. »

De fait, l'Insee<sup>8</sup> calculera quelques années plus tard que les ETI auront créé, sur la période 2009-2015, 335 000 emplois nets, quand les grands groupes en détruisaient dans le même temps.

### **Des marges à restaurer**

Certes, il convient de relativiser quelque peu ces 335 000 créations nettes d'emplois, qui s'expliquent en partie par le fait que de nombreuses PME sont devenues sur la période des ETI, soit en dépassant le seuil des 250 salariés, soit en étant intégrées à des ETI à la suite d'un rachat. Il n'empêche, cette performance n'en reste pas moins remarquable. Elle l'est d'autant plus que ce chiffre ne reflète pas un autre effet vertueux. « Les statistiques mettent en lumière que la création d'un emploi dans une ETI entraîne la création d'au moins trois postes et demi supplémentaires<sup>9</sup> dans d'autres entreprises (fournisseurs, services...), ce qui bénéficie tout particulièrement à l'écosystème régional auquel appartient l'ETI concernée », relate Serge Babary, sénateur d'Indre-et-Loire et président de la Délégation sénatoriale aux entreprises.

Convaincu que les entreprises de taille intermédiaire constituent la clé dans la lutte contre le chômage, l'exécutif multiplie dès lors les marques à leur attention. « Dans un souci de sauver les entreprises en difficulté, j'avais notamment débloqué, au sein du Fonds de développement économique et social (FDES), une ligne de près de 400 millions d'euros qui a permis de sauver quelques ETI, rappelle Arnaud Montebourg. En parallèle, plusieurs mesures destinées à favoriser le développement de cette catégorie d'entreprises sont instaurées, comme par exemple l'extension du Crédit d'impôt recherche aux dépenses de robotique et la création de fonds de financement (Nova, Novo, Novi). » Le gouvernement crée également, en 2013, un crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE). Avantage fiscal destiné aux entreprises employant des salariés, il aura permis à celles-ci de conserver près de 100 milliards d'euros de trésorerie entre 2013 et 2019. « Même si cette mesure n'était pas spécifique aux ETI, nous avons pu, grâce à elle, investir plus et plus rapidement, se réjouit Bruno Grandjean, président-directeur général de l'ETI Redex (mécanique de précision). Surtout, son adoption marquait la première prise en compte majeure de la problématique compétitivité-coût des entreprises françaises. »

7 - <https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/124000591.pdf>

8 - <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3152792?sommaire=3152833>

9 - Cette statistique est notamment avancée par le METI et par Fanny Létier dans le livre *Carnet de croissance* (Eyrolles)

**« Le Mittelstand français n'est certes pas suffisamment développé, mais il a le mérite d'exister. »**

*Elizabeth Ducottet, présidente-directrice générale de Thuasne*

Plusieurs députés socialistes se mobilisent aussi en faveur des ETI, ce qui se concrétisera par exemple par la signature, en juin 2014, d'un document entre l'Asmep-ETI et la députée PS Karine Berger. Les parties s'y engagent à promouvoir les ETI et à mettre l'accent sur quatre axes : la promotion de l'investissement de long terme, la poursuite des réformes de compétitivité, la simplification et la stabilité réglementaire et fiscale et la promotion du dialogue social. Il en découlera le déploiement du Pacte de responsabilité et de solidarité (baisse des cotisations patronales et du taux de l'impôt sur les sociétés, consécration du principe de non-rétroactivité fiscale...), une réforme du marché du travail ainsi que la création temporaire d'un mécanisme de sur-amortissement visant à soutenir l'investissement productif des entreprises. « En dépit de son caractère temporaire, il s'agira d'une excellente mesure pour les ETI industrielles », reconnaît Elizabeth Ducottet, présidente-directrice générale de l'ETI Thuasne et ancienne co-présidente du METI.

Un nouveau rapport<sup>10</sup> du Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies viendra conforter, en novembre 2015, la nouvelle approche de l'exécutif et des parlementaires, les intimant même à redoubler d'efforts en direction des ETI : « Cette catégorie d'entreprises est particulièrement créatrice d'emplois, innovante et exportatrice. (En raison de leur) nombre plus faible qu'en Allemagne, la France se prive actuellement d'un moteur de croissance essentiel à la résorption du chômage. »

**« Il serait bénéfique pour l'économie française de déployer un Plan Marshall tourné vers les ETI. »**

*Daniel Karyotis, président de Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes*

## **Des dispositifs publics enfin tournés vers les ETI**

Cette phase riche sur un plan législatif coïncide aussi avec un changement de positionnement de la part des institutions publiques, en premier lieu desquelles Bpifrance. « Au moment de sa création, deux priorités avaient tendance à se dégager du discours des dirigeants : la French Tech d'une part, et l'émergence d'un fonds souverain destiné à pérenniser la présence des grands groupes stratégiques en France, se rappelle Fanny Létier, co-fondatrice de GENE Capital Entrepreneur, secrétaire générale du Comité interministériel de restructuration industrielle (CIRI) durant la crise des subprimes et ancienne responsable des fonds d'investissement direct PME de Bpifrance. Au milieu, les PME et les ETI étaient un peu les parents pauvres. »

Parmi ses premières mesures emblématiques en direction de cette population, la banque publique d'investissement crée en septembre 2013 le FCPI ETI 2020, un fonds d'investissement doté de trois milliards d'euros destiné exclusivement à favoriser l'émergence et le développement d'ETI en France. Dans le même temps, l'institution commence à nouer des liens plus étroits avec cette typologie d'entreprises. « Sous l'effet des mécanismes de report d'imposition, certaines ETI devaient attendre jusqu'à trois ans pour bénéficier du CICE, indique Philippe Mutricy. Pour soutenir leur trésorerie, Bpifrance avait alors été la première banque à lancer un produit de pré-financement du CICE, qui a rencontré un grand succès auprès de cette clientèle. »

**« Alors que les PME étaient jusqu'alors perçues comme de simples sous-traitants de grands groupes, la création statistique des ETI a permis de mettre un coup de projecteur sur ces entreprises innovantes, conceptrices de leurs propres produits et exportatrices. »**

*Bruno Grandjean, président-directeur général du Groupe Redex*

Outre la mise à disposition d'enveloppes de financement de haut de bilan et de bas de bilan, des « accélérateurs » pour PME, puis pour ETI (dès mai 2016), sont également institués, offrant aux entreprises sélectionnées l'accès à du conseil, à du capital humain ou encore un appui à leur développement à l'international. Avec des résultats probants à la clé. « Lors de mon départ de Bpifrance en 2018, les quelque 700 PME-ETI qui avaient bénéficié de ces programmes avaient enregistré une hausse moyenne de leur chiffre d'affaires de 25 %, et de presque autant s'agissant de leurs effectifs », relève Fanny Létier.

Autant d'initiatives qui, conjuguées à celles mises en œuvre dès le début des années 2000, auront finalement contribué à consolider l'écosystème français d'ETI. Entre fin 2011 et 2017, leur nombre a progressé de 12,5 % selon l'Insee, autour de 5 400, pour un chiffre d'affaires agrégé et une valeur ajoutée en hausse de respectivement près de 10 % (1 141 milliards d'euros) et 20 % (286 milliards d'euros hors taxes). Dans le même temps, le PIB français progressait de « seulement » 6,5 % (à 2 247,9 milliards d'euros).



---

## Romain Grau, député LREM des Pyrénées-Orientales, membre de la commission des finances à l'Assemblée nationale

---

***Avant d'être élu député en 2017, vous avez exercé les fonctions d'avocat d'affaires et de dirigeant d'entreprise. A l'aune de cette expérience, quel regard portez-vous sur les entreprises de taille intermédiaire ?***

Le développement d'une « Nation ETI » est fondamental, tant au niveau économique que social. Et pour cause : ces entreprises sont tellement ancrées dans les territoires, où elles créent de nombreux emplois et où elles ont implanté leurs outils productifs, qu'elles ne sont pas délocalisables. En outre, elles disposent pour la plupart d'entre elles de la taille critique pour se tourner vers l'export, ce qui, là aussi, est un facteur clé de réussite pour un pays. En France, nous pouvons nous réjouir de disposer d'un écosystème de belles ETI. Mais force est de reconnaître qu'il est moins riche que celui de l'Allemagne, de l'Italie du Nord ou encore de la Catalogne.

***Quelles actions permettraient de combler ce retard ?***

Déjà, nos voisins qui ont réussi à se doter d'un maillage important d'ETI industrielles affichent des délais de paiement très bas. Le crédit-fournisseur y étant limité, la trésorerie circule plus rapidement d'une entreprise à l'autre, ce qui contribue à la prospérité du tissu économique. Avant même d'envisager une baisse du délai de règlement légal en France, il faudrait veiller à appliquer les termes de la LME (60 jours). Sur ce plan, les collectivités territoriales, en particulier, doivent se montrer plus exemplaires. Ensuite, le cadre juridique et réglementaire mériterait d'être aménagé, de manière à offrir aux dirigeants d'entreprises un maximum de visibilité et de sécurité (choc de simplification du droit des affaires, optimisation des droits de succession, poursuite des assouplissements fiscaux...). C'est ce qui les incitera à investir plus massivement, et qui pourra favoriser l'émergence d'ETI.

***En 2021, vous avez présidé à l'Assemblée nationale une mission d'information commune sur les entreprises en difficulté du fait de la crise sanitaire. La période actuelle vous apparaît-elle propice à des opérations de consolidation sectorielle, de nature à donner naissance à des ETI ?***

L'un des moyens les plus simples pour faire croître le nombre d'ETI en France consisterait, en effet, à rapprocher des PME entre elles. Toutefois, il n'est pas évident que la sortie de crise se traduise par une explosion de ce type de transactions, celles-ci devant avant tout reposer sur un projet commercial ou industriel solide pour être viables et pérennes. Il n'empêche, la crise sanitaire peut constituer un tournant en ce sens que se cachent sans doute, parmi les ETI de demain, des PME qui auront su s'adapter et surmonter leurs difficultés. C'est la raison pour laquelle l'accompagnement de leurs dirigeants est stratégique.

***Que préconisez-vous ?***

Nous disposons en France de procédures préventives, comme la conciliation et le mandat ad hoc, qui ont fait leurs preuves. Or ces dispositifs, qui garantissent en outre une totale confidentialité, sont malheureusement sous-utilisés par les chefs d'entreprise. Dans ce contexte, les experts-comptables et les commissaires aux comptes ont un rôle à jouer pour mieux les faire connaître auprès des intéressés. Le droit des entreprises en difficulté gagnerait aussi à évoluer. Aujourd'hui, un dirigeant en situation d'échec peut facilement se voir imputer une faute de gestion, qui déboucherait sur le lancement d'une action en comblement de passif. A mon sens, la législation devrait davantage inspirer confiance aux entrepreneurs, notamment ceux qui font le premier pas pour tenter d'initier un rebond.

## IV - De 2017 à 2022 : le temps de la consécration

Lorsqu'il était ministre de l'Economie, Emmanuel Macron avait régulièrement insisté, dans ses discours, sur l'importance des ETI et des PME de croissance, vouées à former le « CAC 40 de demain ». C'est donc peu dire que sa victoire au scrutin présidentiel de 2017, suivie de celle de son parti aux élections législatives, ont suscité de fortes attentes. Si les premiers arbitrages du quinquennat ont profité à l'ensemble des entreprises (baisse des charges sociales et du taux d'IS), la réforme de la fiscalité du capital (suppression de l'ISF sur les parts d'entreprise et prélèvement forfaitaire unique) constitue un enjeu majeur pour les ETI, notamment familiales. « Le Premier ministre Edouard Philippe les a d'ailleurs détaillés à l'occasion d'un déplacement à Niort, dans les locaux de Poujoulat, une ETI ! », constate Alexandre Montay.

### Un Tour de France des ETI

Les mois suivants viendront confirmer la détermination de la majorité à soutenir tout particulièrement les start-ups d'une part, et les entreprises de taille intermédiaire d'autre part. Le climat de 2018, marqué par l'émergence dès la fin 2018 du mouvement des Gilets Jaunes, n'y est sans doute pas étranger. « Il est évident que le développement des territoires ne peut se faire qu'avec les ETI, qui y jouent un rôle moteur en termes tant d'investissement que de création d'emplois », souligne le sénateur Serge Babary, par ailleurs ancien dirigeant de PME. De plus, le chef de l'Etat avait érigé, dès son investiture, la réduction du déficit commercial au rang de priorité. Or, avec un solde négatif de la balance commerciale proche de ses records historiques en 2018 (près de 65 milliards d'euros), les ETI détiennent en partie la clé. « Malheureusement, le fait que nous ayons presque trois fois moins d'ETI qu'en Allemagne explique en grande partie le décrochage de la France dans le commerce international, considère Serge Babary. D'où l'importance de résorber notre retard sur ce front, en mettant en œuvre une politique favorisant l'émergence de champions de cette taille. » La dynamique était d'ailleurs favorable, avec une croissance du nombre d'ETI de 15% entre 2010 et 2020.



C'est dans ce contexte qu'Emmanuel Macron décrète, le 21 janvier 2020, une « Stratégie Nation ETI ». A cette occasion, 500 dirigeants d'ETI sont reçus à l'Élysée. Du jamais vu, cette distinction étant jusqu'alors réservée aux patrons de grands groupes, français comme étrangers. Cinq priorités sont alors dressées par l'exécutif : faire connaître les ETI, stimuler leur attractivité et faciliter leur accès aux compétences, renforcer leurs capacités d'investissement et leur compétitivité, faciliter leur transmission, et améliorer la prise en compte de leurs spécificités par les administrations. Dans la foulée, la ministre déléguée auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance chargée de l'industrie, Agnès Pannier-Runacher – qui avait par ailleurs contribué à la création du FSI fin 2008 et à son premier investissement dans l'ETI Daher –, donne le coup d'envoi à un « Tour de France des ETI ». « L'objectif de cette initiative consistait à aller à la rencontre des dirigeants des ETI en région, non seulement pour leur présenter la palette de dispositifs publics auxquels leur entreprise est éligible, mais aussi pour appréhender leurs besoins », explique Thomas Courbe, directeur général de la Direction générale des entreprises (DGE). Afin d'entretenir ce lien entre l'administration et ces sociétés, des « ambassadeurs aux ETI » sont désignés, en la personne de la présidente de l'Observatoire des délais de paiement Jeanne-Marie Prost et du président de l'ETI Septodont (produits de dentisterie) Olivier Schiller. Autre signe de reconnaissance, Bercy procède en parallèle à la nomination de patrons d'ETI au sein du Conseil national de l'industrie, parmi lesquels Alexandre Saubot (Haulotte) et Cécile Cantrelle (Alsapan).

**« La crise du Covid-19 a prouvé que les ETI constituent l'avenir, avec une taille qui leur permet à la fois d'être résilientes sur un plan financier et d'être capables d'adapter leur modèle et leur organisation rapidement. »**

*Fanny Létier, co-fondatrice de GENE Capital entrepreneur*

### **Un accompagnement individualisé durant la crise sanitaire**

Lorsque la pandémie de Covid-19 contraint une première fois le gouvernement à mettre l'économie sous cloche, au printemps 2020, cette Stratégie Nation ETI est logiquement mise en suspens au profit d'une stratégie de « Quoi qu'il en coûte », tournée vers l'ensemble des entrepreneurs et des entreprises (Prêts garantis par l'Etat, Fonds de solidarité, prise en charge intégrale du chômage partiel, dispositif de prise en charge des coûts fixes...). Pour autant, les ETI vont continuer de recevoir une attention particulière de la part du ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance. « A la demande de Bruno Le Maire et d'Agnès Pannier-Runacher, toutes les ETI industrielles ont été contactées individuellement par les équipes de la Direction générale des entreprises en région, qui les ont notamment informées des dispositifs de soutien mis en œuvre par l'Etat pour les aider à traverser la crise », informe Thomas Courbe. Durant le premier confinement, un suivi hebdomadaire de l'état de santé financière des ETI est aussi effectué entre le cabinet de Bruno Le Maire et les équipes du METI.

Quelques mois plus tard, le plan France Relance déployé par l'exécutif fera également la part belle aux ETI. En effet, plus de 800 d'entre elles se voient aidées par l'Etat pour financer leurs projets de développement industriel, « représentant près de 3 milliards d'euros d'investissements productifs, dont 600 millions d'euros d'aides de l'Etat », insiste Thomas Courbe. En outre, elles bénéficient d'un allègement fiscal significatif. « Sur les 10 milliards d'euros de baisse des impôts de production mis en place à partir de 2021, 4,1 milliards d'euros par an leur bénéficient directement », signale Thomas Courbe. Ce sera encore le cas en 2022, dans les mêmes proportions. « Cette mesure est essentielle pour nous, entreprises industrielles, puisqu'elle se traduit par une restauration immédiate de notre compétitivité », se réjouit Elizabeth Ducottet. En effet, ces prélèvements obligatoires (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), cotisation foncière des entreprises (CFE), la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), cotisation économique territoriale (CET)...), qui n'existent quasiment pas en Allemagne, sont dus avant même que l'entreprise ne génère le moindre euro de chiffre d'affaires.

En novembre 2021, l'Institut Molinari<sup>11</sup> mettait en lumière les effets néfastes de ces impôts de production sur l'activité économique. Selon ses calculs, leur réduction de 35 milliards d'euros « générerait des effets d'entraînement gagnants-gagnants massifs, avec 156 milliards d'euros de chiffre d'affaires supplémentaires, 42 milliards de rémunérations, 12 milliards d'excédents nets pour un coût nul pour les finances publiques à deux ans. Les premiers gagnants seraient les actifs, salariés ou chômeurs avec 25 milliards de salaires nets supplémentaires et 750 000 créations d'emplois. »

### **La nomination de référents ETI dans les services régionaux de l'Etat**

Enfin, l'exécutif profitera du deuxième anniversaire de la Stratégie Nation ETI pour annoncer, le 5 janvier 2022, une nouvelle salve de mesures en faveur des ETI. Figurent parmi elles la désignation de référents dédiés au sein des services régionaux de l'Etat, l'élargissement du dispositif du « Partenariat fiscal » (relation de confiance entre l'administration fiscale et ses administrés) à cette catégorie d'entreprises ou encore le renforcement des interactions entre ces dernières et la Team France Export.

**« Le rapprochement de PME en vue de former un ensemble plus puissant commercialement et financièrement en fait partie et doit, à ce titre, être encouragé. »**

*Thomas Courbe, directeur général de la Direction générale des entreprises (DGE)*

## **V - Et maintenant ?**

D'un point de vue structurel, notre économie dispose du vivier de candidats pour augmenter significativement le nombre d'ETI. « Alors que la France compte environ 140 000 PME, il est inconcevable de considérer que, ne serait-ce que 5 000 d'entre elles, ne pourraient pas grossir pour, ainsi, venir doubler le rang des ETI ! », témoigne par exemple Fanny Létier, qui a fondé GENE Capital Entrepreneur en 2018 justement dans le but de faire émerger des champions de cette taille.

« Parce que le « Mittelstand français » tarde à rattraper son retard face à son pendant allemand, il serait préjudiciable de faire machine arrière sur une série de mesures récemment adoptées, en particulier la baisse des impôts de production et celles des charges sociales, met en garde Philippe Mutricy. Pour apprécier réellement les effets de telles actions, plusieurs années sont généralement nécessaires. Il n'y a qu'à observer le développement de la French Tech : alors que les premières politiques en sa faveur remontent à 2010, la France ne comptait il y a quatre ans que quatre licornes (start-up valorisées plus de 1 milliard de dollars). Fin 2021, nous en recensons vingt-deux ! Ce faisant, je ne serais pas surpris que le nombre d'ETI françaises ait doublé, voire triplé, d'ici 2030.»

### **Un impératif environnemental**

Toutes les initiatives à même d'accélérer le mouvement apparaissent donc comme bienvenues. « Le rapprochement de PME en vue de former un ensemble plus puissant commercialement et financièrement en fait partie et doit, à ce titre, être encouragé », suggère Thomas Courbe.

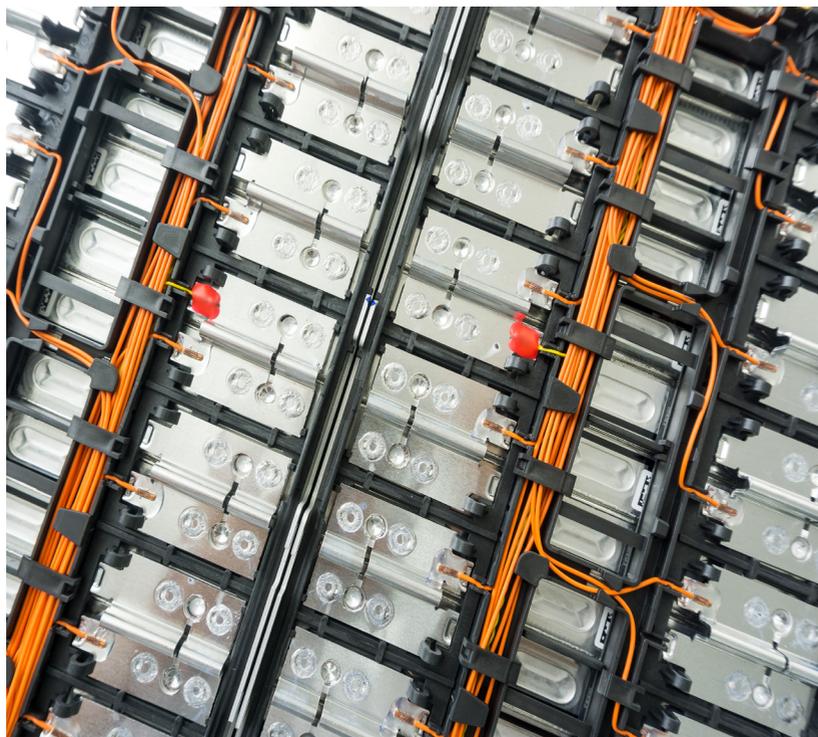
Stimulation des créations d'emplois avec, à la clé, une dynamisation du tissu économique régional, relance de l'investissement, accélération dans la R&D, rétablissement de la balance commerciale hexagonale : l'économie française a tout à y gagner. L'environnement aussi.

Dans une étude récente, l'Union des industries utilisatrices d'énergie (UNIDEN) et le cabinet Deloitte calculaient que la désindustrialisation qu'a subie la France entre 1995 et 2015 s'était traduite par l'importation de biens et de ressources dont la production a induit des volumes d'émissions de gaz à effet de serre<sup>12</sup>... 50,3 % plus élevés ! Alors que les ETI sont des acteurs phares de l'industrie, les auteurs informaient qu'« une politique de reconquête industrielle des sept filières étudiées (acier, aluminium, papier, PVC, ciment, verre plat et sucre) pourrait réduire l'empreinte carbone de la France de 5 millions de tonnes de CO<sub>2</sub>. »

**Dans ces conditions, pourquoi ne pas décréter les PME de croissance et les ETI grande cause nationale ?**

**« Si l'on veut relocaliser la production de 60 produits stratégiques en France et, ainsi, rétablir notre balance commerciale, la création de près d'un million d'emplois industriels s'impose. Les ETI ont un rôle central à jouer. »**

*Arnaud Montebourg, ancien ministre du Redressement productif*



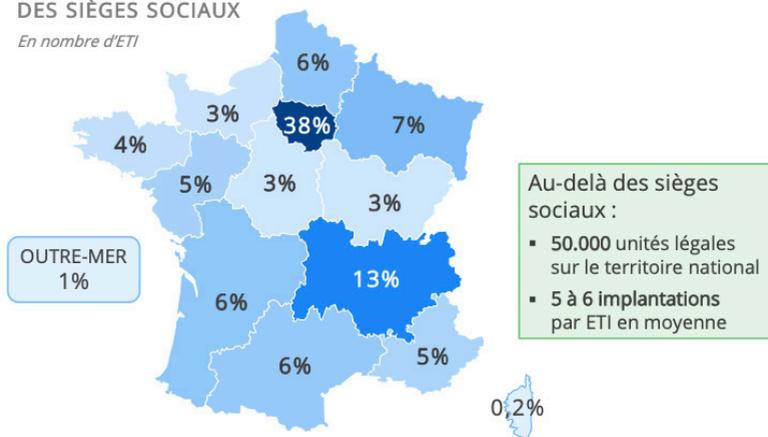
# Deuxième partie

## Le rôle des ETI dans l'économie et la stratégie de réindustrialisation

La désindustrialisation massive de la France est notre principale faiblesse géostratégique. Il faut la mesurer et comprendre l'importance de l'industrie avant de proposer des solutions pour en sortir.

### RÉPARTITION TERRITORIALE DES SIÈGES SOCIAUX

*En nombre d'ETI*



Source : METI

### La désindustrialisation massive de la France

La France est le pays développé qui s'est le plus désindustrialisé depuis vingt ans. La part de l'industrie manufacturière dans le PIB a baissé de 14% à moins de 10% de 2000 à 2019, niveau à peine maintenu en 2021. A cette dernière date, cette part était de 20% en Allemagne<sup>13</sup>. En euros, la valeur ajoutée manufacturière de la France est tombée à 37% de la valeur ajoutée manufacturière allemande en 2021.

Après la crise du Covid et alors que l'affaiblissement industriel se poursuit, le déficit commercial est passé de 58 milliards d'euros en 2019 à 85 milliards d'euros en 2021. Le solde des échanges de biens et services (comptes nationaux) est passé d'un déficit de 23 milliards d'euros en 2019 à un déficit de 50,6 milliards d'euros en 2021, soit de 1% du PIB en 2019 à 2% du PIB en 2021.

En lien avec la chute de notre industrie manufacturière, notre part dans les exportations mondiales de biens et services a chuté de 48% de 2000 à 2021.<sup>14</sup> Une partie de cette chute s'explique par les transferts massifs de production opérés des pays industriels vers les pays émergents par les entreprises globalisées depuis les années 1990 et par des effets de change. Pour corriger ces deux effets, on peut analyser la baisse de la part de la France dans les exportations de la zone euro de 2002 à 2021, tous les pays membres de la zone ayant la même monnaie : elle a chuté de 26%, ce qui mesure exactement la perte du poids de l'industrie manufacturière française au sein de cette zone.<sup>15</sup>

**En résumé, la part de l'industrie manufacturière française a baissé de 26% dans les exportations de la zone euro, de 30% dans le PIB de la France et notre part dans les exportations mondiales de biens et services a baissé de 48% au cours des vingt dernières années. C'est un effondrement historique.**

La France, qui fut en pointe des révolutions industrielles des années 1780 aux années 1980, est devenue un nain industriel en deux décennies. Un tel effondrement a nécessairement des causes multiples. Comprenons d'abord ses effets. Pour rester souverain et puissant, un pays doit produire les principaux biens et services qu'il consomme dans les filières dites de souveraineté (défense, finance, agroalimentaire, santé, numérique et énergie) et équilibrer sa balance courante des échanges de biens et services avec le reste du monde afin de ne pas accumuler un endettement net le mettant à la merci de ses créanciers.

Le point clé est de ne pas confondre souveraineté et autarcie. Il ne s'agit pas de tout produire mais de maîtriser les filières de souveraineté et quelques filières d'excellence dans la production de biens échangeables permettant d'équilibrer ses achats dans les domaines où la production nationale est inefficace. Dans le contexte de la révolution de l'informatique et des plateformes numériques, il convient de favoriser l'essor d'acteurs industriels puissants dans l'informatique, l'intelligence artificielle et la robotique et d'investir dans l'industrie des microprocesseurs.

### Rôle de l'industrie dans la transformation économique

Les économies des pays développés ont un secteur des services qui représente plus de 80% de leur PIB sauf en Allemagne où ce secteur se situe autour de 77%. On ne peut comprendre l'importance de l'industrie si l'on ignore ce que nous appelons **le paradoxe des deux fois 80%**. Alors que nos économies sont à 80% des économies de services, 80% des exportations mondiales de biens et services hors matières premières et énergie sont des exportations de produits manufacturés.

Il faut également comprendre qu'un pays qui rate une révolution industrielle entre en sous-développement relatif et s'appauvrit rapidement. C'est le sous-développement de l'industrie qui explique l'effondrement économique relatif de la France en Europe depuis l'an 2000.

La part de la valeur ajoutée industrielle de la France dans la valeur ajoutée industrielle de la zone euro est passée de 17,9% en 2000 à 13,9% en 2021 alors que celle de l'Allemagne passait de 36,2% à 39,5%. La part de la France par rapport à l'Allemagne a donc chuté de 49,5% en 2000 à 35,1% en 2021.

De manière plus explicite, **le poids relatif de l'industrie française par rapport à l'Allemagne est tombé de la moitié en 2000 à un peu plus du tiers en 2021**. Compte tenu des investissements massifs en Allemagne dans la voiture électrique et les semi-conducteurs, le poids relatif de l'industrie française par rapport à l'industrie allemande va continuer de baisser en 2022-2023.

En dépit du plan d'investissement de 30 milliards d'euros sur cinq ans, annoncé en octobre 2021 et intitulé France 2030 - tourné notamment vers les petits réacteurs nucléaires, l'hydrogène vert et la décarbonation, les biomédicaments et l'espace -, la désindustrialisation relative du pays va s'aggraver d'autant plus que ce nouveau plan ne corrige pas les défauts d'éparpillement des précédents Plans d'investissement d'avenir (PIA). Les PIA, initiés en 2010, n'ont permis ni de freiner la désindustrialisation du pays, ni même d'augmenter l'effort national de R&D qui stagne à 2,2% du PIB.

### **La French Tech est plus qu'utile mais elle ne répond pas aux enjeux de la réindustrialisation**

La French Tech a enfin décollé en 2021, avec des financements des start-ups qui ont dépassé 11 milliards d'euros en 2021, soit le double de 2020 et le triple des fonds levés au cours des cinq dernières années. Les dix premières opérations ont permis de lever plus de 3 milliards d'euros en 2021. Cet effort a permis de créer 26 licornes, les start-ups valorisées plus de 1 milliard de dollars, dont 1 seule industrielle.

L'essentiel de nos start-ups développent des solutions de services et d'usages par abonnement, par innovation incrémentale. Mais on note très peu d'innovations de rupture dans les biotechnologies, l'énergie, l'environnement ou les agritechs et encore moins dans l'industrie.

La French Tech développe intelligemment les potentialités des innovations majeures comme l'intelligence artificielle ou la blockchain mais elle occupe un rôle de second plan dans la Tech mondiale en produisant peu d'innovations de rupture. La French Tech représente au début de 2022 environ 1% des emplois et moins d'un millième des exportations. Si elle est cruciale en termes de développement économique et numérique, elle ne constitue pas la solution centrale à court terme permettant de réindustrialiser le pays.

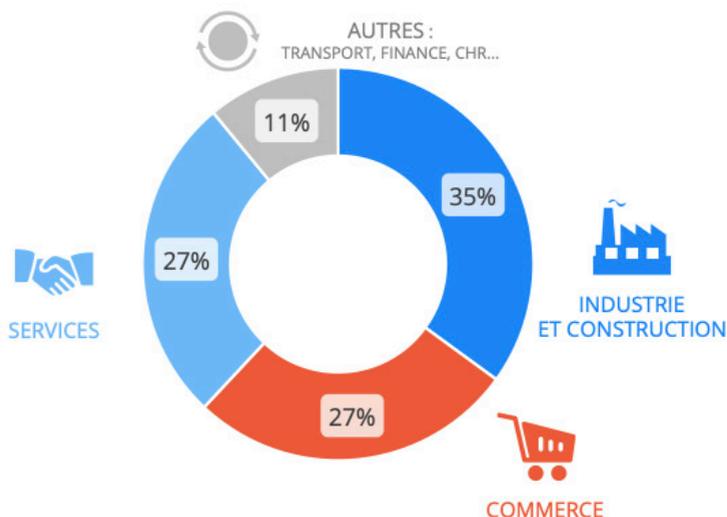
### **Les ETI sont-elles la solution ?**

Les Entreprises de taille intermédiaire (ETI) ont entre 250 et 5000 salariés et un chiffre d'affaires compris entre 50 millions d'euros et 1,5 milliard d'euros. Cette catégorie statistique a été créée par la Loi de Modernisation de l'Economie (LME) en 2008. Le nombre d'ETI est passé de 4 600 en 2009 à 5 400 en 2016<sup>16</sup> et 5 500 en 2019 et 5 400 aujourd'hui, soit une croissance de près 1,5% par an pendant dix ans.

Pour replacer les ETI dans le secteur marchand, il y avait en 2019 4,1 millions d'entreprises dans les secteurs marchands non agricoles et non financiers. Le tissu productif est fortement concentré : 276 grandes entreprises (GE) rassemblent 24 000 unités légales, emploient 3,6 millions de salariés en équivalent temps plein (ETP), soit 27% du total, et contribuent à 32% de la valeur ajoutée marchande. A l'opposé, 3,9 millions de microentreprises (MIC - moins de 10 salariés) emploient 2,5 millions de salariés, soit 19% du total et génèrent 19% de la valeur ajoutée.

## RÉPARTITION SECTORIELLE

En nombre d'ETI



Source : METI

**Entre les deux groupes, 5 500 ETI et 153 000 PME hors MIC employaient respectivement 25% et 30% des salariés (ETP) et généraient 25,5% et 23% de la valeur ajoutée, en 2019.**

Parmi les 4,1 millions d'entreprises, près de 700 000 relèvent des secteurs de l'enseignement, de la santé, de l'action sociale et 100 000 entreprises sont des exploitations forestières, des auxiliaires de services financiers et d'assurance. Il en résulte que 3,3 millions d'entreprises composent les 'secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers'. Parmi ces 3,3 millions d'entreprises, 1,2 million sont des MIC mono-unité légale quand les grandes entreprises comportent en moyenne 79 unités légales. Au sein de ces 3,3 millions d'entreprises, l'industrie et les transports sont essentiellement organisés autour des GE et ETI. Ainsi 95 GE emploient 33% des salariés en ETP dans l'industrie et 1734 ETI en emploient 34%. Et 19 GE emploient plus de la moitié des salariés dans les transports.

Parmi les 3,3 millions d'entreprises «principalement marchandes non agricoles et non financières», plus de 5 000 ETI employaient en 2019 3,0 millions de salariés (ETP), réalisaient 30% du chiffre d'affaires, 27% des investissements et 26% de la valeur ajoutée de ces entreprises. En moyenne, elles emploient 550 salariés et comptent 10 unités légales. Parmi les 2,7 millions de salariés (en ETP) que compte l'industrie manufacturière, 37% sont employés par des ETI.

Il est crucial de noter que les pays qui ont gardé une industrie exportatrice puissante ont beaucoup plus d'ETI que les pays désindustrialisés comme la France. L'Allemagne compte 12 500 ETI, l'Italie 8 000. et la France 5 500 dont 70% sont indépendantes au sens où elles ne sont pas des filiales de grands groupes. Le poids de l'industrie manufacturière en pourcentage du PIB est de 20% en Allemagne, 15,5% en Italie et moins de 10% en France.<sup>17</sup>

Les ETI sont donc beaucoup plus industrielles que l'ensemble de l'économie. Surtout, les grands groupes industriels français (plus de 1,5 milliard d'euros de chiffre d'affaires) ont adopté dans les années 1980-1990 un modèle de délocalisation de leur activité manufacturière qui s'est accentué dans les années 2000 sous le triple effet de la retraite à 60 ans en 1982, de la semaine de travail de 35 heures qui s'applique depuis 2000 et de la très forte augmentation des impôts de production à partir des années 1980-1990.<sup>18</sup>



17 - Le Royaume-Uni est un contre-exemple dans la mesure où le pays compte 10 500 ETI alors que le poids de l'industrie manufacturière atteint 9% du PIB. Mais le Royaume-Uni compte un secteur énergétique et un secteur financier plus développés qu'en France qui fournissent un grand nombre d'ETI.

18 - L'industrie automobile illustre cette évolution dans la mesure où la part de la production des deux grands constructeurs français réalisée à l'étranger est passée du tiers en 1999 aux deux tiers de leur production mondiale en 2021. En 2007, avant la double crise financière de 2008-2012 et du Covid en 2020-2021, alors que les décisions de délocalisation sont mises en œuvre et vont s'accélérer, le surcoût de fabrication d'une voiture en France était de l'ordre de 8% à 10% par rapport au coût de production dans les pays ayant bénéficié des délocalisations, soit l'équivalent ou davantage que le taux de marge.

**Pour expliquer la surreprésentation des ETI dans l'emploi industriel, on peut évoquer un taux d'actualisation plus faible, et donc une moindre préférence pour le présent, que celui des grands groupes cotés et un attachement au territoire plus fort que celui des grands groupes.<sup>19</sup>**

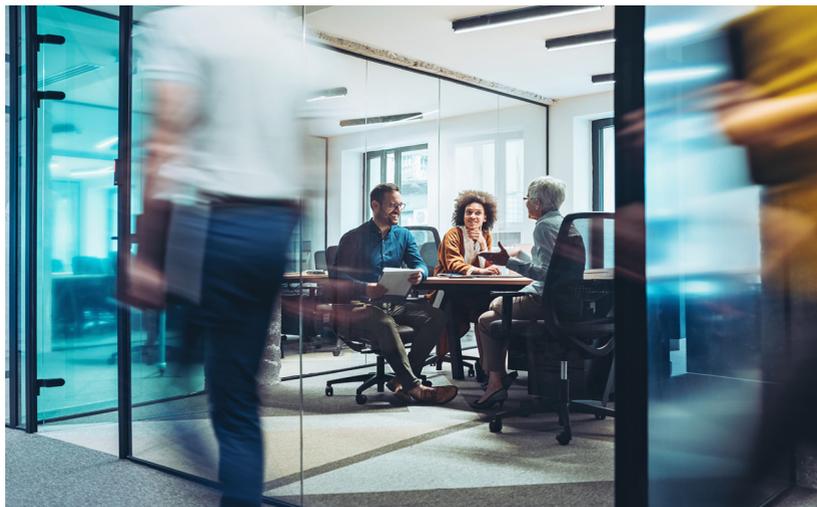
Les ETI créent davantage d'emplois que les grands groupes. Ces derniers sont nécessaires à la consolidation des filières mais sont tendanciellement destructeurs nets d'emplois. De plus, dans leur développement international, les ETI privilégient l'exportation (33% de leur CA) alors que les grands groupes français développent davantage leurs filiales situées à l'étranger.

En 2019, l'essentiel des ETI relevait du secteur non agricole et non financier opérant en France, 25% sont des ETI multinationales sous contrôle étranger, employant 28% des salariés des ETI, tandis que les ETI multinationales sous contrôle français emploient 1,3 millions de salariés (ETP), soit 42% des salariés des ETI.<sup>20</sup> Les ETI multinationales sont plus grandes et plus capitalistiques. Celles sous contrôle étranger ont une plus forte valeur ajoutée par salarié. En 2019, la valeur ajoutée hors taxe par salarié (ETP) a atteint 73 milliers d'euros (ke) dans les ETI non multinationales, 99 ke dans les ETI multinationales sous contrôle français et 117 ke dans les ETI multinationales sous contrôle étranger.

**L'essor des ETI, et notamment des ETI industrielles, est donc excellent pour l'emploi et les exportations. Il doit être favorisé comme élément central de la réindustrialisation.**

### Les impôts de production

Les impôts de production ont fortement augmenté depuis les années 1970 en France pour atteindre 4,4% du PIB en 2020 contre 0,7% du PIB en Allemagne selon une nouvelle estimation Institut Montaigne / Mazars publié en février 2022. Les impôts de production atteignaient la même année 2,5% du PIB en Italie, 1,1% du PIB au Royaume-Uni et 2,1% du PIB en Espagne.



19 - Voir Patrick Artus, *Flash Economie*, 2 mars 2022.

20 - La moitié des salariés des ETI multinationales sous contrôle étranger travaillent dans l'industrie contre 41% pour les ETI multinationales sous contrôle français. Les ETI non multinationales n'emploient que 14% de leurs salariés dans l'industrie.

Afin de revenir progressivement dans la moyenne européenne, il est urgent de supprimer la C3S<sup>21</sup> qui taxe le chiffre d'affaires réalisé en France, et la CVAE<sup>22</sup> qui, en taxant la valeur ajoutée, pénalise l'investissement et l'indispensable montée en gamme de notre économie.

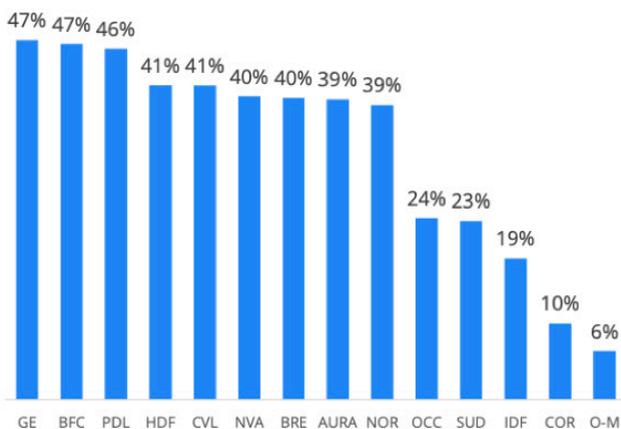
Les recettes de ces deux impôts pour les Finances publiques sont de l'ordre de 11,5 à 12 milliards d'euros pour 2022, compte tenu de la baisse du taux d'imposition de la CVAE intervenue en 2021 (taux ramené de 1,5% à 0,75% mais avec une hausse de la Taxe additionnelle à la CVAE, assise sur la CVAE et au bénéfice des Chambres de commerce et d'industrie, de 1,73% à 3,46%) et de la baisse de 50% de la valeur des locaux industriels servant de base à la taxe foncière et à la CFE. Le taux de plafonnement de la Contribution économique territoriale (CET) en fonction de la valeur ajoutée a été ramené de 3% à 2% en 2021. La CET est constitué de la CFE (cotisation foncière des entreprises) et de la CVAE.

On pourra ajouter la suppression de la Taxe foncière sur les propriétés bâties (TPFB) et de la CFE pour les établissements industriels, soit une perte de recettes publiques supplémentaire de 3,2 milliards d'euros. Au total, les recettes d'impôts de production baisseraient d'environ 15 milliards d'euros. Mais la hausse de l'activité, des investissements et de l'emploi conduirait à une hausse des autres recettes publiques (cotisations sociales et impôts sur les sociétés et les revenus) de 3 à 4 milliards d'euros au bout de deux ans, en sorte que le coût net de ces mesures pour les finances publiques est inférieur à 12 milliards d'euros.

Si la suppression de la C3S et de la CVAE intervenait à l'automne 2022 pour application en 2023, avec les mesures TPFB et CFE, les impôts de production passeraient de 4,4% du PIB en 2020 à 3,4% du PIB en 2023 (en prenant en compte la baisse de 10 milliards d'euros intervenue en 2021).

## POIDS DES ETI INDUSTRIELLES PAR RÉGION

*En nombre d'ETI*



Source : METI

21 - C3S : Contribution sociale de solidarité des sociétés mise en place par la loi de Finances pour 1992 dont le Conseil d'analyse économique, a considéré dans une note de juin 2019, que « la nocivité n'a pas d'égal dans le système fiscal français ». Son taux est de 0,16% du chiffre d'affaires.

22 - CVAE : Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises créée par la loi de Finances pour 2010.

## Troisième partie

### Recommandations pour accélérer le développement des ETI et la réindustrialisation

Comme l'a rappelé le 5 janvier 2022 Bruno Le Maire, qui était alors ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance, avant d'ajouter la souveraineté numérique à son portefeuille, la clé pour réduire le chômage de masse réside dans le développement de l'écosystème ETI : « Plus d'ETI, c'est plus d'emplois et de richesses dans les régions françaises ! » Alors qu'elles ne constituent que 0,2 % du nombre total d'entreprises en France, les ETI représentent 25 % de l'emploi marchand !

Pour parvenir à renforcer le Mittelstand français, les prochains gouvernements devront mener une politique volontariste et ambitieuse. Les nombreux témoignages que nous avons recueillis pour la réalisation de ce rapport ont fait ressortir plusieurs freins persistants au développement des ETI.

L'Institut Bien Commun appelle à les lever et formule, à ce titre, neuf recommandations. Les mettre en œuvre aura certes un coût pour les finances publiques à court terme. Mais le retour sur investissement s'annonce exceptionnel sur les fronts de l'emploi, de l'innovation et de la croissance.

### **Proposition 1**

#### **Favoriser les transmissions de PME-ETI avec des Pactes Dutreil nouvelle génération**

Pour de nombreux dirigeants d'entreprises familiales, le Pacte Dutreil constitue un dispositif utile, mais perfectible du fait de sa complexité. S'il permet d'optimiser le coût d'une transmission, il est en outre jugé onéreux. Ces obstacles expliqueraient pourquoi la proportion de transmissions intrafamiliales se limite actuellement à 14 % en France d'après le METI, contre plus de 50 % outre-Rhin et en Italie. Pour y remédier, nous suggérons notamment de porter l'exonération de droits de mutation sur les transmissions à titre gratuit à 90 % de la valeur des titres transmis, contre 75 % aujourd'hui.

Nous appelons dans le même temps à la création d'un Pacte « Dutreil Fusion PME ». Alors que le renforcement de notre écosystème d'ETI passera en partie par le rapprochement de PME entre elles, ou de PME avec des start-up, ce nouveau mécanisme permettra à aux dirigeants-actionnaires vendeurs de bénéficier, sous conditions, d'une telle exonération, même lorsque l'acquéreur n'est pas de sa famille.

## **Proposition 2**

### **Créer des fondations de production au statut garanti par la constitution**

Les ETI, et les grosses PME de 50 à 250 salariés, sont une des clés de la réussite de la politique d'essor économique de la France. Parce que les ETI et les grosses PME, qui ne sont pas des filiales de grands groupes, sont pour l'essentiel des entreprises familiales ou ayant un noyau dur familial, il est essentiel d'assurer la continuité de cet actionnariat de référence.

Il faut donc créer des **fondations de production** inscrites dans la Constitution. Ces fondations auraient pour objet de détenir des actions de sociétés industrielles et commerciales, apportées par des personnes physiques ou des sociétés détenues par des personnes physiques qui n'en auraient plus la libre disponibilité pour des périodes très longues (huit à douze ans), indéfiniment renouvelables. Aussi longtemps que ces conditions seraient respectées, les actions et revenus capitalisés dans les fondations seraient totalement isolés du patrimoine des personnes physiques ou morales ayant fait l'apport de leurs actions aux fondations de production. En cas de transmission, les actions qui restent dans les fondations sont transmises sans fiscalité.

Ces fondations seraient le support d'un actionnariat de long terme au service de la création de richesses et d'emplois sur notre territoire. Ces fondations seraient créées par un nouvel article de la Constitution.

## **Proposition 3**

### **Faciliter l'attrait et la rétention des talents avec un « Crédit d'impôt emploi et territoire »**

Depuis le début de la crise sanitaire, de nombreux dirigeants placent les difficultés de recrutement parmi les principaux freins au développement de leur entreprise, quelle que soit la taille de cette dernière. Une situation bien connue des patrons d'ETI qui, faute de pouvoir s'aligner sur les conditions salariales offertes par les grands groupes, peinent depuis longtemps déjà à attirer certains talents.

Afin de rétablir une forme d'équité, nous proposons l'instauration d'un « Crédit d'impôt emploi et territoire ». Ce CIET permettrait aux entreprises qui créent des emplois sur le territoire français de bénéficier d'une baisse des charges sociales sur les salaires compris entre 2,5 fois et 4,5 fois le SMIC.

## Proposition 4

### Donner aux ETI les moyens financiers de leurs ambitions par la création de fonds de dette ETI et de l'initiative Tibi ETI

Même si la plupart des dirigeants d'ETI disent aujourd'hui ne souffrir d'aucune difficulté d'accès aux financements, les défis des prochaines années (réduction de l'empreinte énergétique, transformation digitale, consolidation sectorielle...) impliqueront des investissements substantiels. Pour que les ETI puissent y faire face, nous jugeons souhaitable la création de fonds de dette privée alimentés par des institutionnels français et européens de premier plan.

Ces véhicules s'inspireraient des fonds « Novo », lancés au début des années 2010 sous l'égide de la Caisse des Dépôts, mais afficheraient un horizon d'investissement de très long terme. Pour renforcer le haut de bilan de ces entreprises, un « Pacte Tibi ETI » pourrait être mis en place. Les ETI éligibles pourraient ainsi lever des quasi-fonds propres (dette hybride dont la maturité est perpétuelle, dette mezzanine) ou des fonds propres. Tandis que de nombreux chefs d'entreprise rechignent à ouvrir leur capital par peur de perdre le contrôle de leur groupe, ces fonds conserveraient une proportion minoritaire.

## Proposition 5

### Faire reconnaître l'ETI à l'échelle européenne

Face au poids croissant des groupes américains et asiatiques dans de nombreux secteurs d'activité, il y a urgence pour l'Europe à faire émerger des « champions » domestiques. Pour y parvenir, la Commission et le Parlement européen doivent mettre en œuvre une politique volontariste, de nature à permettre aux PME de taille significative de se développer et/ou de se rapprocher. Cette politique pourrait notamment se matérialiser par un assouplissement des règles antitrust, un accès simplifié aux subventions et aux financements, le lancement de dispositifs d'accompagnement, l'élaboration d'un cadre réglementaire et fiscal propice à la croissance d'entreprises innovantes et à leur rapprochement.

Or, comme l'avait relevé le président Sarkozy en 2008, l'absence de reconnaissance légale des ETI empêchait l'élaboration de politiques publiques en leur faveur. Pour lever cet écueil au niveau communautaire, il nous apparaît essentiel que l'Union européenne se dote, à très court terme, d'une telle définition.

## Proposition 6

### Poursuivre la baisse des impôts de production

Évalués à 70 milliards d'euros par an par le Conseil d'analyse économique<sup>23</sup> en 2019, les impôts de production représentaient 3,7 % de la valeur ajoutée des entreprises françaises, soit 3 points de plus qu'en Allemagne et « le plus haut niveau d'Europe hormis la Grèce ». Si les 10 milliards d'euros de baisse adoptés en 2021 constituent un premier pas, il faut aller au bout de cette démarche en réduisant ces prélèvements à 45 milliards d'euros en 2024.

## Proposition 7

**Améliorer le dispositif institutionnel : créer un ministère incluant l'industrie, l'énergie, l'innovation et la formation professionnelle – créer DARPA et BARDA françaises et européennes**

Afin de conduire cette réindustrialisation, il convient de créer un grand **ministère de l'Industrie, de l'Energie, de l'Innovation et de la Formation professionnelle**. En lien avec ce ministère, il faut mettre en place deux Agences de l'innovation, une pour la Défense sur le modèle de la Darpa et une pour la santé sur le modèle de la Barda.<sup>24</sup> En effet, on ne peut plus séparer les questions industrielles et énergétiques de l'innovation de produits et services industriels dans un contexte où l'industrie désigne toutes les activités informatisées et robotisées. De plus, en lien avec le rebond de l'apprentissage, les lycées techniques et la formation professionnelle doivent être des filières d'excellence financées par le ministère de l'Industrie.

## Proposition 8

**Politique énergétique : porter la puissance électrique française de 480 à 600 puis 1.000 TWh**

Afin de conduire la réindustrialisation dans la croissance durable, **la puissance électrique du pays doit être portée à 600 TWh en 2035 et 1000 TWh en 2050** par un développement massif des énergies renouvelables, du nucléaire et, pour une période intermédiaire, des centrales au gaz. La réindustrialisation passe par la numérisation, robotisation et électrification du système productif.

## Proposition 9

**Transformer le PGE en PGE Export en prolongeant la durée pour les entreprises qui commencent à l'export ou augmentent la part de leur chiffre d'affaires à l'export**

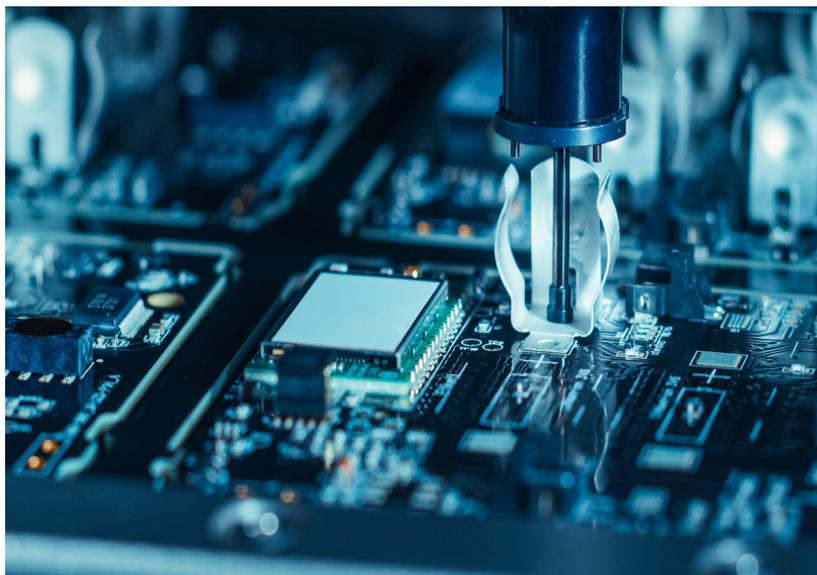
Les PME qui exportent deviennent plus souvent des ETI ; les ETI exportent plus que les PME ; les ETI qui exportent sont plus fortes, plus rentables, plus pérennes et plus intensives en emploi. Pour toutes ces raisons, il faut encourager les PME et les ETI à exporter. Nous recommandons la possibilité, pour les PME et ETI qui augmentent la part de leur chiffre d'affaires à l'export ou commencent à l'export, de prolonger la durée de leur Prêt Garanti par l'Etat.

## Conclusion

La France ne peut pas reconstruire sa capacité d'action stratégique autonome sans développer ses entreprises et se réindustrialiser dans le cadre de la Nouvelle révolution industrielle qui conduit à numériser, robotiser et électrifier toute l'activité économique.

Les ETI sont au cœur de la nécessaire stratégie de réindustrialisation afin de combler le déficit extérieur, créer massivement de l'emploi et accélérer l'innovation de produits et services.

Ces mesures simples, inspirées de dispositifs existants pour certaines d'entre elles, de l'étranger pour d'autres, totalement neuves pour certaines, sont à même de faire décoller enfin le nombre d'ETI pour porter leur poids dans l'emploi marchant à 30% d'ici la fin du quinquennat, renforcer la part de l'industrie dans la valeur ajoutée et l'emploi et contribuer à une augmentation du PIB annuel de 3 points à l'issue de la période. Dans le contexte adverse que nous connaissons et alors que nous affrontons l'enjeu du changement climatique et que nous devons retisser le lien social dans notre pays, le renforcement de la sphère productive est un impératif qui passe nécessairement par un soutien massif et repensé aux Entreprises de Taille Intermédiaire. C'est l'objectif de cette étude, à la fois modeste et ambitieuse, que d'y contribuer.





[contact@institutbiencommun.fr](mailto:contact@institutbiencommun.fr)

[institutbiencommun.fr](http://institutbiencommun.fr)